



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) s'est réuni en session ordinaire le 8 octobre 2020 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur **Henri-Claude OYIMA**, son Président statuaire.

Après l'adoption du procès-verbal de la 5^{ème} session tenue le 22 juin 2020, le Conseil d'Administration a pris acte de l'état de mise en œuvre, par le Directeur Général, des décisions et recommandations adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Examinant le marché financier régional et ses perspectives de développement à court et moyen termes, le Conseil d'Administration a noté la non-atteinte des objectifs de production à l'issue du premier semestre 2020. La situation économique et sanitaire actuelle, marquée par les incertitudes engendrées par les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'ensemble des Etats de la CEMAC, devrait fortement peser sur les performances du marché boursier au cours de l'année 2020.

À la suite de la présentation du rapport du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a enjoint la Direction générale de mettre en œuvre les recommandations formulées notamment la maîtrise des charges d'exploitation et la poursuite du recouvrement des créances impayées qui constituent jusque-là la principale ressource de la société.

S'agissant de l'actionariat de la BVMAC, le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), d'agréer sept (7) nouvelles sociétés de bourse en qualité d'actionnaire de la BVMAC, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. À cet effet, toutes les sociétés de la bourse concernées devront, dans le cadre de la procédure interne, s'acquitter du droit de souscription au capital social de la BVMAC. Par ailleurs, une analyse a été engagée en considération de l'entrée éventuelle des Etats membres de la CEMAC dans le capital social de la BVMAC suivant les dispositions de l'article 8 de l'Acte additionnel n°06-17-CEMAC-COSUMAF-CCE-SE du 19 février 2018. De même, le Conseil d'Administration a été informé de la décision de l'actionnaire principal, la Banque Gabonaise de Développement (BGD), en cours de liquidation, de la mise en vente de sa participation.

Enfin, en attendant la nomination, par l'Assemblée Générale Ordinaire, d'un Administrateur représentant les sociétés de bourse, le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSDB) à participer dorénavant à ses réunions en qualité d'observateur. ⚡

Le Président du Conseil d'administration

Henri-Claude OYIMA